

FEDERATION FRANCAISE de PETANQUE et JEU PROVENÇAL

LIGUE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMITE DES HAUTES-ALPES



Siège Social :

Micropolis - Quartier Belle Aureille

Bât. Aurora - 05000 GAP

Téléphone : 04 92 50 99 46 -

Mail : cd05@petanque.fr

Site Internet : www.ffpip05.fr

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 20 janvier 2024 – 14h30

Membres présents : Patrick DASTREVIGNE, Ilir KUQI, Lucien CORBANI, Pierre ROMAN, Audrey BELHIA, Antoine SALDO, Gaëtan VAREILLE, Robert POURROY.

Par téléphone : Stéphanie POLET,

Absent : Frédéric FARINA

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2023

Le compte rendu de la réunion du comité directeur du 14 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

II. A.G. du comité Régional

Patrick Dastrevigne et Pierre Roman participeront à l'assemblée Générale du samedi 10 février 2024 à Le Pontet.

Lors de notre A.G. du 10 décembre 2024, Patrick Dastrevigne et Pierre Roman ont été désignés pour participer aux différents votes.

Pierre Roman nous confirme sa candidature comme membre du bureau directeur du comité régional PACA.

III. Responsable des commissions

Se sont rajoutés aux commissions :

- Gilles Bremond à la commission discipline
- Pascal Amiot à la commission arbitrage

IV. Point sur les licences

A ce jour, le comité comptabilise 996 licences, dont 75 mutations.

Stéphanie Polet et Lucien Corbani ont été formés à l'utilisation de Geslico et assurent le renouvellement des licences pour les Clubs du sud et du nord du département. Les mutations et créations ainsi que le renouvellement des licences du secteur centre sont toujours traités par Patrick Dastrevigne.

V. Point Trésorerie

- 2 chèques émis par le CD05 sont toujours en attente d'encaissement par les bénéficiaires.
- Le club de « PETITE BOULE ARGENTEE » n'a toujours pas réglé la facturation des licences 2023.
- Une nouvelle relance par courrier recommandé avec copie à la mairie de Chorges sera envoyée.
- Le comité Régional n'a pas encore réglé les licences Odalyades et PassContact 2023. (684,00 € et 270,00 €)
- L'abonnement 2023 à BasiCompta (Cdos) sera payé sur budget 2024 (40,00 €)

VI. Organisation du championnat départemental TàT séniors et doublette femme

Pour l'organisation de ce championnat, 100 jeux le samedi et 50 jeux le dimanche sont nécessaires.

2 solutions sont proposées :

1. Organisation par secteur, Veynes serait candidat pour assurer ces Championnats pour le secteur sud.
2. Organisation en décalant le début des poules pour la moitié des équipes.

Le club du G.A.P.H.A. pourrait accepter de tracer 50 terrains

- Poules 1 à 25 jouent le samedi de 09h00 à 12h00
- Poules 26 à 50 jouent le samedi de 13h00 à 16h00
- 15h00 début de la première partie après les poules en fonction des terrains libérés.
- On peut bénéficier du boudrome couvert si les parties se prolongent.
- 32 ° ou 16° de finale le dimanche matin.
- Pour les doublettes féminines, 25 terrains seront disponibles dès le dimanche matin.

Cette solution s'appliquera sous réserve de la validation par le Comité Régional

Ce choix est soumis au vote

- 1 pour proposition N°1,
- 6 pour proposition N°2,
- 1 abstention.

VII. Tenues championnats Régionaux et championnats de France.

- Championnats régionaux :
Les joueurs utiliseront les tenues de leur club respectif.
- Championnat de France :
Les couleurs retenues sont le bleu et le jaune, couleur du département des Hautes-Alpes.
Le choix sera fait dans le catalogue récupéré à Intersport GAP

VIII. Indemnités déplacement

- Repas :
25,00 € / Repas / Joueur
 1. Veille au soir → 1 repas
 2. 1° jour des championnats → 2 repas
 3. 2° jour des championnats → 1 repas.

Si qualifiés pour la 2° journée → 2 repas supplémentaires
Si plus de 500 Km de déplacement → 1 repas supplémentaire.
- Hébergements :
100,00 € / nuit / joueur.
Les réservations sont à la charge des joueurs.
- Championnats de France à Briançon :
Les hébergements seront pris en charge en fonction du lieu réel d'habitation des joueurs qualifiés.

IX. Nombre d'équipes qualifiées aux Ch. Régionaux et Ch. De France

Suite à notre demande, la Fédération nous a accordé une 2° équipes pour les championnats de France promotions.

La 5° équipe demandée pour les Championnats de France triplète jeu provençal ne nous a pas été octroyé.

	Région	France
Triplette Vétéran	1	1
Doublette Mixte	1	1
Triplette Senior	1	1
Triplette Féminine	1	1
Triplette Mixte	1	1
Triplette Promotion	2	2
Doublette Senior	1	1
Tête à tête Féminin	1	1

	Région	France
Tête à tête Senior	1	1
Doublette Féminine	1	1
Triplette Jeu Provençal	2	4
Doublette Jeu Provençal	2	2
Triplette Jeune Minime	1	
Tir de Précision Junior H.	1	
Tir de Précision Junior F.	1	
Triplette Jeunes Cadet, Junior	1/CAT	

X. Désignation des délégués aux championnats départementaux

- Doublette jeu provençal : Gaëtan Vareille
- Triplette seniors et triplette féminin : Patrick Dastrevigne et Antoine Saldo.
- Individuelle senior et doublette féminin : Patrick Dastrevigne et Antoine Saldo
- Triplette vétéran : Ilir Kuqi et Stéphanie Polet
- Doublette mixte : Lucien Corbani
- Triplette jeu provençal : Gaëtan Vareille
- Triplette promotion : Robert Pourroy et Ilir Kuqi
- Triplette mixte : Frederic Farina
- Doublette seniors et individuel féminin : Patrick Dastrevigne et Lucien Corbani.

Pas de volontaire pour les 2 concours régionaux au jeu provençal les 29, 30 et 31 août à Gap.

XI. Equipement informatique du comité

Les 2 PC portables ont été remis à niveau ; avec changement des disques, réinstallation de windows 10, office 21 et le changement de 2 ports usb endommagés.

Ils seront utilisés sur tous les championnats départementaux, plus de Pc personnel.

L'achat d'un poste fixe est en cours. 3 devis reçus sont à étudier.

XII. Discipline

Le « règlement disciplinaire » a été mis à jour en janvier 2024. Il est consultable sur notre site dans la rubrique règlements.

Le CD05 a fait l'acquisition d'un éthylotest (220,00 €) et pourra de procéder à des contrôles d'alcoolémie lors des différents championnats départementaux.

Les personnes habilitées à effectuer les contrôles d'alcoolémie seront les délégués officiels de chacun des championnats départementaux. Un ordre de mission officielle sera établi pour chacun d'eux.

Extrait du « REGLEMENT ADMINISTRATIF et SPORTIF (Version 2024) »

Article 36 – Habilitation :

Sont habilités à effectuer les contrôles d'alcoolémie :

- Les Médecins et les membres du Comité Directeur fédéral sur tout type de compétition nationale, régionale ou départementale

- Les membres de Comité Directeur des Comités Régionaux pour les nationaux, toutes compétitions régionales, CNC, Coupe de France à partir de la phase régionale et les concours départementaux (sur son territoire)

- Les membres de Comité Directeur des Comités Départementaux pour toutes compétitions

départementales y compris les CDC et des Coupes de France dans sa phase départementale.

L'habilitation doit avoir fait l'objet d'une décision en Comité Directeur de l'instance compétente (Fédérale, Régionale, Départementale). Cette décision doit faire apparaître nominativement les membres élus qui ont été désignés pour effectuer les contrôles.

Les médecins élus des instances Fédérales, Régionales et Départementales sont habilités de droit à effectuer des contrôles. Tous les autres membres élus habilités, pour pouvoir procéder aux contrôles d'alcoolémie, devront être en possession d'un ordre de mission établi par l'instance compétente (Fédérale, Régionale ou Départementale).

XIII. Championnat des clubs et Coupe de France

La date butoir des inscriptions pour les championnats des clubs est fixée au 15 février 2024

La date butoir des inscriptions pour la coupe de France 2024-2025 est fixée au 22 février 2024.

Pour éviter d'ajouter des journées durant la période des championnats départementaux, la première rencontre devra se faire avant le 25 mars 2024.

Cette organisation est validée à l'unanimité

Le président lève la séance à 18h00

Le Président
Patrick Dastrevigne

La secrétaire
Audrey DUSSERRE BRESSON



COMITE F.F.P.J.P 05
Micropolis
Ferme Belle Aureille
05000 GAP
Tél: 04 92 50 99 46
Mail: Cd05@petanque.fr

